

L'embroussaillage de parcelles agricoles et le manque de foncier pour les agriculteurs en place ou en cours d'installation sont une réalité. Un appel à projet annuel existe pour remettre en état ces terrains.

OBJECTIFS

- Gagner du foncier fonctionnel pour les exploitations agricoles.
- Favoriser les projets d'installation ou de confortation des exploitations en place.
- Améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations.
- Mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages agricoles.

VOTRE RÔLE EN TANT QU'ÉLU : UN RÔLE DE FACILITATEUR

- Vous pouvez orienter les propriétaires/exploitants vers ce dispositif
- Vous pouvez mettre des parcelles communales dans les projets de reconquête

SURFACES ET TRAVAUX ÉLIGIBLES

- **Sont éligibles** : les espaces agricoles et naturels en friche, ayant vocation à être support d'une activité agricole de production, hors alpages.
- **Sont éligibles** : tous les travaux permettant l'ouverture de milieux fermés (tronçonnage, broyage...) et la restauration (ensemencement...) ainsi que les aménagements permettant une remise en état des parcelles enfrichées (accès à l'eau, clôtures, ...).

Mesure 16.72 du PDR*	Aide directe du Département*
Sont éligibles : les agriculteurs, les collectivités, les associations, ...	Sont éligibles : uniquement les agriculteurs
Taux de subvention : 80 % du montant HT des travaux (CD38 + fonds européen FEADER)	Taux de subvention : 60 % du montant HT des travaux + 20 % pour les jeunes agriculteurs (uniquement CD38)
Dépenses éligibles : seules les dépenses faisant l'objet d'une prestation facturée (base 1 ou 2 devis suivant le montant)	Dépenses éligibles : les travaux réalisés par les agriculteurs (base 11,50 €/heure) et le montant HT des factures liées à ces travaux

- ✓ Les dépenses éligibles sont plafonnées à 4 000 € HT par hectare (et 12 000 € au total), avec un minimum de 800 € HT pour la mesure 16-72 et 400 € HT pour l'aide directe du Département.
- ✓ Il pourra être demandé des préconisations sur les travaux et, dans tous les cas, de se renseigner sur la doctrine départementale relative au défrichement.
- ✓ Le démarrage des travaux ne pourra commencer qu'une fois l'accusé réception de la demande d'aide reçu.

* Caractéristiques des aides valables pour l'année 2021 à minima

En parallèle de ces aides, le Département finance également des journées de formation/sensibilisation sur les milieux embroussaillés.



Retour d'expériences de l'ADDEAR de l'Isère

Changer de regard sur les friches : les parcelles embroussaillées ou boisées, un potentiel pour sécuriser le système fourrager des fermes.

L'ADDEAR 38, avec SCOPELA organise des journées collectives en Isère sur ce thème, notamment sur les communes du Sud-Isère et propose des accompagnements individuels aux paysans, via la démarche Pâtur'Ajuste.

Objectifs : conforter ou trouver une rentabilité économique dans les fermes avec ces surfaces à végétations diversifiées (friches, landes, bosquets, sous-bois, prairies permanentes...) en s'appuyant sur les ressources existantes des fermes.

Comment ? En allant sur les fermes pour :

1. Caractériser le système agricole de la ferme : surfaces et pratiques d'élevage.
2. Définir les objectifs de l'éleveur pour l'accompagner dans l'ajustement de ses pratiques, notamment sur ces milieux enrichis.
3. Mettre en œuvre, observer et comprendre les pratiques sur une année.
4. Faire un bilan : résultats, analyse et retour d'expériences en journée collective sur la ferme suivie.

La démarche Pâtur'Ajuste : une réflexion à l'échelle du système pour gagner en autonomie sur les fermes qui consiste à :

- Admettre que les parcelles embroussaillées ou boisées, avec des végétations diversifiées, peuvent trouver une place cohérente dans la chaîne de pâturage et améliorer l'autonomie alimentaire des élevages.
- Raisonner l'ouverture progressive en lien avec ses objectifs et les saisons.
- Connaître, comprendre les processus et les interactions entre le comportement alimentaire de l'animal, les végétations et leurs dynamiques ainsi que les pratiques d'élevage.



Fiches techniques « Retours d'expériences » d'éleveur.euse.s de votre territoire qui ont su revaloriser par le pâturage des espaces enrichis :



- Maîtriser la ronce par le pâturage - « Utiliser la dent de l'animal plutôt que le broyeur ! » - Ferme de Champs Fleuris à Sinarid
- Pratiques sylvopastorales : valoriser la forêt en lien avec l'élevage - « Des bois pâturés en été et hiver pour économiser du foin ! » - Ferme La Bergerie de Rif Clar à Saint-Andéol.
- Rouvrir des parcelles boisées pour le pâturage - « Valorisation progressive des parcelles pour maîtriser les dynamiques de végétation » - Ferme des Chirons à Mens
- Augmenter le pâturage en s'appuyant sur les milieux embroussaillés pour limiter les charges et gagner en autonomie - Ferme La Bergerie De La Roizonne à Nantes en Ratier
- Valoriser la capacité de report sur pied des friches en été pour ne pas distribuer de foin aux génisses en cas de sécheresse en été - La ferme de Sainte Luce à Sainte-Luce

Pour aller plus loin :

L'ensemble des fiches sont à retrouver sur le site internet de l'ADDEAR 38 : www.agriculturepaysanne.org et de Pâtur'ajuste : www.paturajuste.fr

CONTACTS

ADDEAR de l'Isère : Charlène Mignot (09 60 03 50 14) ou addear38@wanadoo.fr
 Département de l'Isère : Aymeric Montanier (04 76 00 33 23)
 Communauté de communes du Trièves : Laurie Scrimgeour (07 57 08 95 49)
 Communauté de communes de la Matheysine : Solène Abert (07 56 24 49 26)

L'ensemble de ces acteurs intervient conjointement dans le cadre de la stratégie foncière du Sud Isère

